

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2026-2358		
OBJET	Recommander au conseil de renommer le parc des Chênes situé au 355, rue les Érables sur les lots 1 083 301, 1 083 306, ainsi qu'une partie des lots 1 083 286, 1 083 302 et 1 083 307 du cadastre du Québec «Parc Fernand-R.-Bibeau»			
No dossier(s) interne(s) : URB-2025-6039 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 17-Laval-les-Îles Date CE souhaitée : 2026-05-27 Date CM souhaitée : 2026-06-02				
Actions : TOPONYMIE <p style="text-align: center;">Résolution du CCU : CT-2026-14</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Requérant(s) Ville de Laval, propriétaire </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Représentant(s) Dominic Bergeron, Association de citoyens de Laval-sur-le-Lac </td> </tr> </table> Adresse(s) 355, rue les Érables Lot(s) 1 083 286 1 083 301 1 083 302 1 083 306 1 083 307			Requérant(s) Ville de Laval, propriétaire	Représentant(s) Dominic Bergeron, Association de citoyens de Laval-sur-le-Lac
Requérant(s) Ville de Laval, propriétaire	Représentant(s) Dominic Bergeron, Association de citoyens de Laval-sur-le-Lac			
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)				
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>Le Comité de toponymie a pris connaissance de la proposition de renommer le parc des Chênes situé au 355, rue les Érables sur les lots 1 083 306 et 1 083 301, ainsi qu'une partie des lots 1 083 286, 1 083 302 et 1 083 307 «Parc Fernand-R.-Bibeau».</p> <p>Ce parc situé au 355, rue les Érables, dans le secteur de Laval-sur-le-Lac, est le site où se trouvait l'hôtel de ville de Laval-sur-le-Lac avant 1965. Après la fusion municipale créant la Ville de Laval, le parc de l'Hôtel-de-Ville est renommé «Parc des Chênes». Le nom proposé honore la mémoire d'un ancien maire ayant contribué au développement de ce parc, qui compte plusieurs installations récréatives, dont une marina, une piscine et un centre de curling.</p> <p>Fernand R. Bibeau (Montréal, QC, 27 septembre 1931) est conseiller municipal de la Ville de Laval-sur-le-Lac de 1960 à 1963, puis maire de cette même ville, de 1963 à 1965. Dernier maire du lieu avant la création de la Ville de Laval, en 1965, il est aussi le seul maire des anciennes municipalités fusionnées à être toujours vivant. Au début des années 1950, après un parcours académique effectué à l'École des beaux-arts, à l'École des hautes études commerciales et à l'école Polytechnique, il devient entrepreneur et construit une maison pour un client à Laval-sur-le-Lac. Il habite alors dans un chalet, à Laval-Ouest et il se marie à Hélène Beaupré (1933-2011), avec laquelle il s'installe, en 1954, à Laval-sur-le-Lac, où grandiront leurs 3 enfants.</p> <p>M. Bibeau s'implique en politique et, alors qu'il est maire, la Ville de Laval-sur-le-Lac reçoit une subvention du Programme d'infrastructures du gouvernement fédéral pour la construction du centre de curling. M. Bibeau développe ainsi le centre de curling, mais aussi d'autres infrastructures, dont l'aqueduc, la marina, la piscine et le chalet de la piscine. D'abord opposé au projet de fusion municipale, il se rallie ensuite, le secteur se trouvant doté d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale. Il assume la présidence du Club de golf de Laval-sur-le-Lac à 2 reprises et il est l'un des membres fondateurs de l'Association de citoyens de Laval-sur-le-Lac, dont il est toujours membre actif et honoraire. Après son passage en politique, monsieur Bibeau s'est consacré à ses entreprises et il est devenu un homme d'affaires prospère et reconnu par ses pairs.</p>				
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS				

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2026-2358
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S) Cette démarche est conforme aux critères de la Politique de dénomination toponymique de la Ville de Laval. Le nom proposé rend hommage à une personnalité qui a apporté une contribution significative au développement, au dynamisme ou au bien-être de la communauté de la Ville (critère 10).		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de renommer le parc des Chênes situé au 355, rue les Érables sur les lots 1 083 301, 1 083 306, ainsi qu'une partie des lots 1 083 286, 1 083 302 et 1 083 307 du cadastre du Québec « Parc Fernand-R.-Bibeau », et ce, conformément à la résolution du comité de toponymie numéro CT-2026-14.		